

Conditions générales

1. Application

Toute commande passée auprès de Vitrotech s'exerce exclusivement aux conditions générales reprises ci-dessous. Les présentes conditions priment sur toutes autres conditions générales ou particulières.

2. Commandes – offres – modifications

Les offres émises par Vitrotech sont valables 20 jours à partir de leur envoi.

Toute commande, modification ou complément doit faire l'objet d'une confirmation écrite de Vitrotech pour être valablement acceptée par elle.

Tout changement dans la situation du client, tel que le décès, l'incapacité, la dissolution, la modification de la structure de la société cliente, un protêt, une solvabilité précaire, le concordat, la faillite, permettent à Vitrotech d'exiger des garanties nouvelles, ou d'annuler tout ou partie du contrat.

3. Représentation

Vitrotech est présumé valablement représenté par le signataire du bon de commande.

4. Propriété – Réserve de propriété – droit de rétention

Vitrotech reste propriétaire de ses fournitures et réalisations jusqu'au paiement intégral de leurs prix.

Vitrotech est en droit de conserver le ou les véhicules et, d'une manière générale, tout bien lui étant confié aux fins d'exécution de travaux, jusqu'au paiement intégral du prix des factures afférentes aux dits travaux sans préjudice des intérêts de retard et des clauses pénales dont mention à l'article 8.

5. Prix

Le prix facturé par Vitrotech s'entend hors taxes et en €. Les frais de change dans une autre devise sont à charge du client.

6. Délais d'exécution

Les délais de livraison indiqués par Vitrotech sont indicatifs et ne sont pas de rigueur. Sauf accord exprès et écrit de Vitrotech le client ne pourra en aucun cas invoquer la non-observation éventuelle d'un délai pour réclamer des dommages et intérêts ou la résolution du contrat.

7. Modalités d'exécution

Les risques et frais de port sont à la charge exclusive du client.

8. Paiement – Retard de paiement

Les factures de Vitrotech sont payables au comptant.

Les factures sont payables au siège de Vitrotech. A défaut les factures sont censées acceptées sans réserve. Tout retour éventuel de marchandise est soumis à l'accord préalable de Vitrotech, et il ne peut se faire que franco de port, aux risques et périls du client.

L'émission d'un effet de commerce ou l'octroi de délais de paiement n'entraîne pas novation.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit, et sans mise en demeure, la déduction d'un intérêt calculé dès l'échéance convenue, aux taux de 12% l'an, ainsi que la déduction d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% de la somme due avec un minimum de 50€, ceci sans préjudice du régime, le cas échéant plus favorable, mis en place par la loi du 2 août 2002 (M.B. 07/08/2002) et plus particulièrement par ses articles 5 et 6 en vertu desquels le client, retardataire serait redevable :

- d'un intérêt aux taux directeur majoré de sept points de pourcentage et arrondi au demi-point de pourcentage supérieur.
- D'un dédommagement raisonnable pour tous les frais de recouvrement pertinents encourus par suite du retard de paiement, dédommagement que Vitrotech et le client acceptent d'ores et déjà de faire correspondre au montant maximal fixé par l'arrêté royal d'exécution de ladite loi.

9. Résolution – Résiliation

En cas de résolution par le client du contrat l'intégralité du prix reste dû à Vitrotech, sans préjudice éventuel d'autres dommages et intérêts.

En cas de contrat à durée indéterminée, ou de relation suivie d'affaires entre Vitrotech et le client, le client ne peut mettre fin au contrat ou à la relation suivie que moyennant un préavis de six mois au moins notifié par lettre recommandée.

10. Solidarité

En cas de pluralité de clients destinataires, chacun sera tenu solidairement responsable de leurs diverses obligations.

11. Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est pas adressée à Vitrotech par lettre recommandée, dans un délai de huit jours suivant l'exécution du contrat.

12. Obligations

Vitrotech n'est tenu que d'une obligation de moyen, et non de résultat.

13. Compétence et droit applicable

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit belge. Tout différent relatif à leur validité, leur exécution ou leur interprétation est de la compétence exclusive des tribunaux de Charleroi.